Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 26 (1955)

Heft: 3

Rubrik: Chronique économique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CHRONIQUE ECONOMIQUE

L'importance des réserves d'or et devises de la Suisse. — Au 31 décembre 1954, la couverture-or de nos billets en circulation ressortait à 116,85 %. A la même date, les billets en circulation et les avoirs de virement étaient couverts à raison de 89,1 % par de l'or et à raison de 98,16 % par de l'or et des devises, la Suisse occupant ainsi la première place — parmi les pays à monnaie convertible — dans la couverture-or de sa circulation fiduciaire. La Banque Nationale Suisse pourrait rembourser en or, en dollars ou en autres devises, le même jour, tous les billets thésaurisés ou tous les avoirs étrangers.

Il ne s'agit là toutefois que des réserves de paiement du pays. Qu'en est-il de la liquidité des banques qui doivent pouvoir faire face à tout retrait de fonds ? La caisse et les comptes de virement des 52 grands instituts bancaires suisses se situaient le 30 septembre 1954 à 1419 millions, les effets de change à 2191 millions, les avoirs en banque à 1658 millions, dont 1078 millions à vue — soit ensemble 5268 millions de francs. A première vue, cette somme est imposante, surtout si on y ajoute les obligations de la Confédération, des cantons et des villes.

Cependant, si l'on tient compte du fait que les portefeuilles effets de change contiennent, outre les effets commerciaux, environ 500 millions de crédits de l'économie pour stocks obligatoires, et que la plus grande partie des avoirs en banque sont en monnaies étrangères, on constate que les liquidités au premier rang se réduisent sensiblement.

Au cours des deux dernières années, les grandes banques ont été fortement engagées dans des affaires de crédit.

* *

Les bons résultats de notre commerce en février. — En février et comparativement au mois précédent, les importations ont augmenté de 33,3 millions et atteignent 482,8 millions de francs (année précédente : 384,8 millions), alors que les exportations enregistrent une plus-value de l'ordre de 45,8 millions et totalisent 429,8 millions de francs (390,5 millions). Pour les deux premiers mois de l'année les importations ont été de 136,840 wagons de 10 tonnes (119,436) atteignant une valeur de 932,3 millions de francs (803,3) et les exportations de 11,419 wagons (9431) pour une valeur de 813,9 millions de francs (751,7 millions). La balance commerciale se solde par un déficit de 118,4 millions de francs (51,6).

L'accroissement des exportations par rapport au mois précédent, auquel participent presque toutes les principales industries correspond à la tendance saisonnière. Nos ventes à l'étranger ont aussi remarquablement progressé en comparaison du mois de février 1954 (+ 39,3 millions de francs). Le développement des exportations, noté dans l'industrie métallurgique par rapport à janvier dernier, concerne principalement l'horlogerie (71,4 millions contre 59,2 millions de francs).

* *

Le chômage encore influencé par les conditions atmosphériques. — La demande de main-d'œuvre s'est encore accrue au cours du mois, conformément à la tendance saisonnière habituelle à cette époque de l'année. Mais le chômage hivernal n'a reculé que dans une mesure relativement faible parce que les conditions atmosphériques n'en ont pas encore permis une reprise générale des travaux du bâtiment. Le nombre des chômeurs en quête d'un emploi n'a diminué que de 1188 depuis la fin janvier pour s'établir à 8388 à fin février ; il est cependant de 2251 unités moins élevé que le nombre correspondant de fin février 1954.

Légère baisse des prix de gros. — L'indice des prix de gros, qui comprend les principaux produits alimentaires non travaillés et les principales matières premières et auxiliaires, s'est inscrit à 214,8 (août 1939 = 100) à fin février 1955. Il s'est abaissé de 0,6 % par rapport à la fin du mois précédent (216,1). Cette évolution résulte surtout d'un nouveau fléchissement saisonnier des prix de veaux et des œufs, ainsi que d'une baisse des prix des porcs gras, du café, du riz et des fèves de cacao. On enregistre également des cotations en baisse pour différents textiles, pour les peaux et pour le plomb, ainsi que pour diverses matières fourragères. L'effet de ces baisses sur l'indice global fut cependant quelque peu atténué par des hausses concernant surtout les prix du fer, du cuivre, de l'étain et du zinc, ainsi que ceux du bois de construction non travaillé, de la laine peignée et des pommes de terre de table.

...et de l'indice du coût de la vie. — L'indice suisse du coût de la vie, calculé par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, s'est inscrit à 171,8 (août 1939 = 100) à fin février 1955, marquant un recul de 0,3 % par rapport à la fin du mois précédent (172,4). Cette évolution est due à un fléchissement saisonnier des prix des œufs et de la viande de veau, ainsi qu'à une baisse des prix de l'huile d'arachide, du riz ou du café. Les prix des différents articles et services compris dans les groupes « nettoyage » et « divers » ont fait l'objet d'un nouveau relevé pendant le mois. L'évolution de ces prix a varié suivant les articles, mais dans l'ensemble des groupes, on n'enregistre aucune fluctuation sensible. A fin février, les indices des six groupes de dépenses étaient les suivants : alimentation 189,0, chauffage et éclairage, 139,5, nettoyage 203,7, divers 153,8. Pour les groupes « habillement et loyers » les indices ont été repris sans changement à 215,4 et 124,8.

* *

La hausse des prix de l'acier ne touchera pas la Suisse. — Les membres du cartel des exportations d'acier créé il y a une année environ à Bruxelles et connu sous la dénomination de « convention de Bruxelles » ont décidé de procéder à une hausse générale des prix pour tous les Etats ne faisant pas partie de l'Union charbon-acier. Une exception est faite pour la Suisse qui, avec les Etats-Unis et le Canada, continue à bénéficier d'anciens prix. La hausse de prix est de 2 dollars par tonne de produits laminés et acier Siemens. Ce prix de l'acier en barre est porté de 96 à 98 dollars la tonne, celui de l'acier Thomas de 92 à 95 dollars, celui des tôles de 102 à 104 dollars. Le prix des tôles d'acier pour les constructions navales est fixé à 116 dollars et celui pour les tôles profilées à 110 dollars la tonne. La décision du cartel n'est d'ailleurs que théorique, attendu que de nombreuses ventes se font au-dessous du prix fixé. La dernière hausse de prix décidée dans le cadre de la convention de Bruxelles pour l'industrie de l'acier date du 20 décembre de l'année dernière. Elle ne frappait également que les Etats non membres de l'Union et était de 2 à 4 dollars par tonne.

ORGANES DE L'ADIJ

Adm. du bulletin: R. STEINER. Resp. de la rédaction: MM. REUSSER et STEINER
***Publicité* Par l'administr. du Bulletin — *Editeur:* Imp. du Démocrate S.A., Delémont**
Présid. : F. REUSSER, Moutier, tél. 6 40 07. Secrét. : R. STEINER, Delémont, tél. 2 15 83
Caissier : H. FARRON, Delémont. tél. 2 14 37
Compte de chèques postaux de l'ADIJ : Delémont, IVa 2086
Abonnement annuel : Fr. 8.— Prix du numéro : Fr. 1.—
Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source